
Le Scapulaire de Notre Dame du Bon Conseil

Monsieur le Directeur,

Jé crois faire chose agréable à vos lecteurs, et utile pour la gloire de notre chère Madone, en vous communiquant certains détails sur le Scapulaire, et la médaille de Notre Dame du Bon Conseil. Dans l'espoir qu'il vous sera loisible d'en tirer parti pour l'un et l'autre but, veuillez agréer avec remerciements, l'expression de mon religieux respect en N. S.

† GUILLAUME PIFFERI Evêque de Porphyre
Sacriste de Sa Sainteté.

Rome, Palais du Vatican, ce 22 Janvier 1895.

La dévotion envers *Notre Dame du Bon Conseil* a pris en ces derniers temps une admirable expansion. Aussi Notre Saint Père le Pape Léon XIII, sur les instances du Rme Père Général des Ermites de Saint Augustin, daignait confirmer le 19 Décembre 1893 un Décret de la Sacrée Congrégation des Rites (1) approuvant un Scapulaire spécial en son honneur, et accordant aux Augustins le privilège de l'imposer aux fidèles, avec faculté de le déléguer aux prêtres séculiers et réguliers, dans les conditions usuelles.

Comme témoignage de sa vive piété envers la Reine du *Bon Conseil*, et pour donner aux Fidèles un exemple et un encouragement, Notre Grand Pontife daigna recevoir cet habit sacré des mains de Son Sacriste, Monseigneur Pifféri, de l'Ordre des Augustins, Evêque de Porphyre, le 26 Avril suivant, jour de la fête de la Madone de *Gennazano*.

Afin de perpétuer la mémoire de ce double événement, une médaille commémorative vient d'être frappée : d'un côté, on admire l'effigie de la Vierge, reproduite d'après une copie du siècle dernier, très ressemblante au tableau original vénéré à *Gennazano*, avec la couronne impériale qui fut arrachée ensuite pendant la tourmente de la révolution française ; tout autour on a gravé l'inscription suivante, suggérée fort à propos, par le même Pontife, dans une autre circonstance « *Fili acquiesce consiliis ejus.* » — Sur le revers on lit : « *Leo. XIII. P. M. Insigne. Sacrum. Matris. A. Bono. Consilio. Legittime. Probavit. Induit. Ipse Die. Ejus. Solemni. A. MDCCCXCIV.*

(1) Voir l'Instance, la Plaidoirie, le Décret, et les faveurs spirituelles, dans l'excellente *Revue Romaine, Analecta Ecclesiastica* II^{me} Vol. p. 114.